Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-212901870-20251125-2025_11_49-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2025-11-49
25 novembre 2025

Date de convocation : Mardi 18 novembre 2025	*Le mardi vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Absents excusés : 2 Votants : 14	*Etaient présents : Mmes GAC Céline, DALLE Marie, GUILLARD Nolwenn, GUILLERM Marie-Claire, MINGAM Gwenaëlle, SALMAS Anne Marie, MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, SALIOU Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.* *Absents excusés : Mme LE GUERN Marlène ayant donné pouvoir à M. LE BORGNE Laurent, M. REUNGOAT Erwan.* *Mme MINGAM Gwenaëlle a été désignée comme secrétaire de séance.*

<u>Objet</u> : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets sécurité du Pacte Finistère 2030, millésime 2025 : sécurisation des salles

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que l'installation du système de vidéoprotection des salles est éligible dans le cadre de l'appel à projets sécurité du Pacte Finistère 2030, millésime 2025

Il demande au Conseil l'accord de déposer le dossier de demande de subvention associé.

Il rappelle le montant estimatif (mis à jour) des travaux qui s'élèverait à 8 904.31 € TTC et dont le plan de financement serait le suivant :

- Pacte Finistère 2030 : 5 000 €
- Autofinancement : 3 904.31 €

L'ensemble du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention de **5 000 € au titre l'appel à projets sécurité du Pacte Finistère 2030, millésime 2025** se rattachant à cette opération
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Maire est autorisé à signer les devis ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de l'opération.

M. Laurent LE BORGNE, ***Maire***	*M. Gwenaëlle MINGAM* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 27 novembre 2025* *Transmission au contrôle de légalité le 27 novembre 2025*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.